

Voivres-lès-le-Mans,  
le 4 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci joint la demande de **plan de gestion cynégétique sanglier** pour la saison 2024/2025, obligatoire suite à la révision du schéma Départemental de Gestion Cynégétique (AP du 9/08/2024).

Nous vous remercions de bien vouloir la compléter et nous la retourner rapidement avec les justificatifs ci-dessous :

- Photocopies des baux de chasse ou cessions de droit de chasse
- Photocopie de carte avec les limites exactes du/des territoire(s)

Pour rappel, cette demande de plan de gestion est soumise à l'adhésion de 65 € sauf si vous êtes déjà demandeur de plan de gestion (cervidés -lièvres-faisans).

Le montant de la contribution territoriale vous sera envoyé par courrier ainsi que votre identifiant et mot de passe pour la saisie des prélèvements (obligatoire) via l'espace adhérent.

Nous restons à votre entière disposition pour plus d'information.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Vincent OZANGE  
Président FDC 72

